

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION
MENTION DROIT INTERNATIONAL – PARCOURS DROIT DES ECHANGES EURO-
MEDITERRANEENS**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5° et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « Droit international » parcours Droit des échanges euro-méditerranéens.

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
<i>Président(e) du jury :</i>			
BRISSON	Jean-François	PR	Partenariats publics privés internationaux
<i>Membres du jury :</i>			
LAMARCHE	Marie	PR	Droit comparé de la famille
SAGOT-DUVAUROUX	Jean	MCF	Droit international privé
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
MEILLON	Dimitri	MCF	Fiscalité internationale
TOURNEPICHE	Anne-Marie	PR	Droit des coopérations régionales
TISSIER-RAFFIN	Marion	MCF	Droit et migrations

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Bordeaux, le 1er octobre 2025


M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG